ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le règlement ci-après indiqué a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 22 avril 2025 :

« Règlement 1281-2 modifiant le *Règlement 1281 relatif aux fausses alarmes* »

Le règlement est déposé au bureau du Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca , sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 24 avril 2025

Audrey Senécal

Me Audrey Senécal
Greffière et directrice des Services juridiques